

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2023

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 71

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/07/2023 (accusé de réception du 07/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations de solidarité internationale

Dans un contexte mondial mouvementé par des crises humanitaires, migratoires, climatiques et de conflits, la commune de Quimper s'engage comme acteur dans le domaine de la solidarité internationale. De nombreuses associations sont actives à l'échelle internationale et portent des projets visant à améliorer les conditions de vie de populations les plus démunies dans les pays en voie de développement. Il est proposé d'apporter un soutien financier à ces différentes associations qui contribuent à apporter de l'aide humanitaire au-delà des frontières.

Les demande de subventions des associations pour un montant total de 25 755€ sont soumis à l'avis de la commission « Ville solidaire et inclusive » puis sont présentée en conseil municipal pour décision.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association CICODES (Centre d'information Cornouaillais pour un développement solidaire)

L'association a pour but d'informer sur les enjeux de la solidarité internationale. Elle permet de comprendre les interdépendances mondiales et donner des pistes pour agir. Par ailleurs, elle poursuit des enjeux d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, pour comprendre le monde, déconstruire les idées reçues et participer à sa transformation. Son rôle consiste par ailleurs à accompagner les porteurs de projets de solidarité internationale ; fédérer les acteurs de la solidarité internationale et de défense des droits humains.

- **Subvention de fonctionnement : 5 000 €**

L'association comme chaque année, coordonne le « festival des droits » destinée aux familles sur la sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'interculturel mise en place par un collectif d'associations.

- **Subvention exceptionnelle : 5 000 €**

Association Côte d'Ivoire Mahibouo

L'association Côte d'Ivoire Mahibouo a pour mission de développer les échanges culturels, économiques et sociaux entre la France et la Côte d'Ivoire et en particulier avec le village de Mahibouo. Depuis sa création en 2005 et en collaboration avec les autorités du village, l'association a participé à l'équipement médical du dispensaire, à la formation d'agents de santé, à la réhabilitation et la réouverture de l'école primaire et à la construction d'une école maternelle.

- **Subvention de fonctionnement : 500 €**

Association Côte d'Ivoire Mahibouo

L'association propose de soutenir deux actions venant contribuer à apporter une autonomie budgétaire au service d'une éducation de qualité par la création d'une rizière pour la cantine à Mahibouo, et la création d'une unité de production de manioc. Ces projets ont la particularité d'être entièrement conçus par les bénéficiaires.

- **Subvention exceptionnelle : 3215 €**

Association Les amis de Mélane

L'association sollicite une subvention pour pouvoir accorder à 25 jeunes femmes en formation avicole, d'acquérir le matériel nécessaire pour débiter leur propre élevage (source de revenus) et permettre de vivre et d'élever dignement leurs enfants. L'association continue aussi les parrainages, 28 enfants sont déjà scolarisés en primaire et en secondaire.

- **Subvention de fonctionnement 3 500 €**

Breizh Solidarité Maasaï

Breizh Solidarité Maasaï (BSM) est une association reconnue d'intérêt général qui œuvre à améliorer les conditions de vie des populations Massaï démunies. Les actions sont axées autour des enjeux prioritaires liés aux besoins des familles Massaï en termes d'accès à l'eau (forages, réhabilitation de sites, extension de canalisation, générateurs, kiosques de distribution d'eau,) de scolarisation (création/rénovation d'écoles, repas des élèves et salaires partiels des enseignants, bureaux pour les écoliers) et la santé et l'alimentation (achat de vaches, programmes de maraîchage et de plantations, distribution de denrées alimentaires.

- **Subvention de fonctionnement : 390 €**

Breizh Solidarité Maasaï

Depuis la crise sanitaire, le gouvernement demande des bureaux individuels pour les écoliers pour permettre une distanciation en cas de nouvelles pandémie. La demande initiale porte sur 280 bureaux à installer dans la nouvelle école. La scolarisation est un sujet structurant qui contribue à réduire les inégalités sociales et économiques.

- **Subvention exceptionnelle : 2 550 €**

Quimper Santamaria Orlea Pays de Hateg

L'association contribue au développement durable en organisant des échanges et des formations dans les domaines économiques, sociaux, culturels et sportifs. Son action consiste à porter des projets de coopérations autour des domaines suivants (animation culturelle,

formation de jeunes citoyens par la formation de type BAFA et d'agriculture ou de tourisme rural...).

- **Subvention de fonctionnement : 5 000€**

Droit d'asile

L'association a pour objet principal d'apporter aide et soutien aux personnes étrangères et demandeuses d'asile afin d'assurer le respect des Droits de l'Homme.

- **Subvention de fonctionnement : 600 €**

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention 2022-2024 CICODES.